



BIENVENUE À L'ÉCOLE

LIVRET DE RENTRÉE



2024 / 2025

Madame, Monsieur, Chers Parents,

En inscrivant votre enfant à L'Institution De La Salle, vous avez pris connaissance de son projet éducatif et de son règlement intérieur. Ces textes sont là pour guider l'ensemble des actions menées dans notre école et permettent de situer dans un projet d'ensemble les exigences et les règles de la vie quotidienne de notre école.

Je vous invite à relire ces textes avec vos enfants pour leur en expliquer le sens et les objectifs. Votre soutien est précieux et indispensable.

Je vous prie de croire, chers parents, en l'assurance de l'entier dévouement de l'équipe éducative au service des enfants qui nous sont confiés.

A tous, je souhaite une belle année scolaire.

Karine TUCCONI
Chef d'établissement

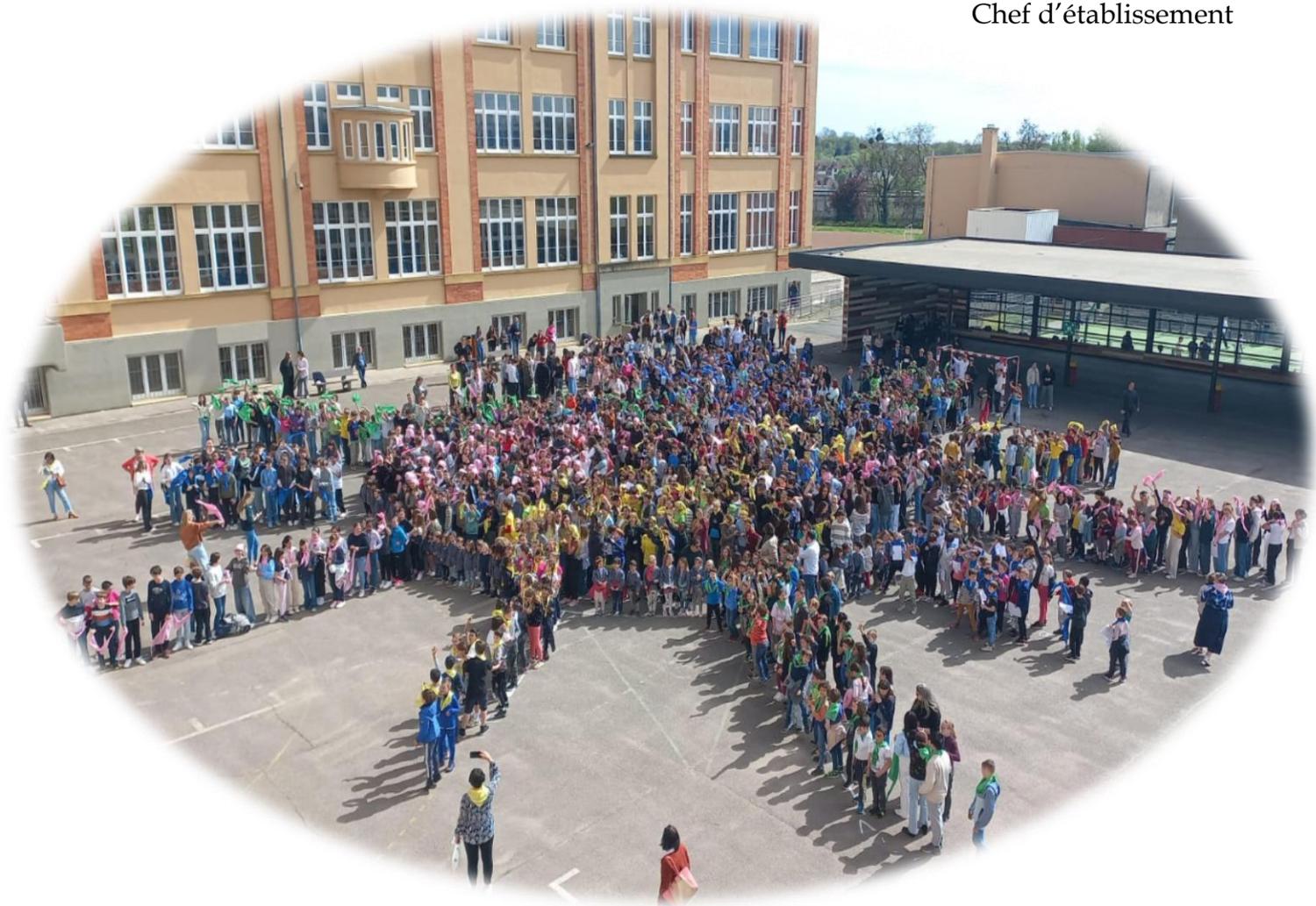


Photo de la Saint Jean Baptiste DE LA SALLE 2024

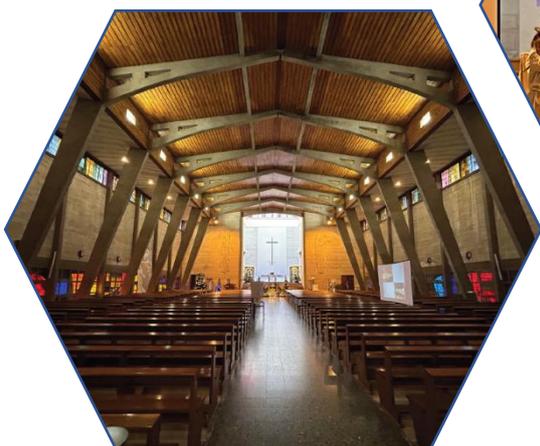
Bienvenue à l'école Primaire De La Salle de Metz !

Ce livret d'accueil définit les règles de fonctionnement de notre école. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

L'école De la Salle est un établissement catholique sous la tutelle des Frères des Ecoles Chrétiennes. Il accueille des élèves de la Maternelle à la classe de 7^{ème}.

Chaque membre de notre communauté éducative s'engage à respecter les règles qui ont été élaborées en référence au Projet Éducatif Lasallien. Elles n'existent que pour le bien de tous, favorisent l'unité et l'harmonie pour permettre le développement de la personne dans toutes ses dimensions

Conformément au caractère propre de l'enseignement catholique, une heure hebdomadaire est réservée à l'Éveil à la Foi ou à la catéchèse dans toutes les classes. Elle est incluse dans les horaires et s'adresse à tous les élèves. Toute la communauté éducative en lien avec le prêtre accompagnateur de l'établissement est engagée dans la formation chrétienne des élèves sous la responsabilité du chef d'établissement. Un projet pastoral organise ces éléments constitutifs de notre mission d'Église. Un conseil pastoral constitué de différents membres de la communauté éducative a pour mission de faire des propositions pour le faire vivre.



ORGANIGRAMME DE L'ÉCOLE



DIRECTION

Chef d'établissement : Madame TUCCONI
Karine

SECRETARIAT

Assistant de Direction 1^{er} degrés : Monsieur CHRÉTIEN Julien
ecole@dlsmetz.net
03.87 .75 .35 .02

CLASSES DE MATERNELLES

Classe	Enseignante	Aide maternelle
PSA	Fatima MERABT	Marie CALVINO
PSB	Manon DOGNY	Alexia AUBRY
MSA	Gwladys BOS	Andréa STREIT
MSB	Julie HELVIG	Vanessa MARCHAL
GSA	Angélique PICO	
GSB	Virginie BIRE	

CLASSE ELEMENTAIRES

CPA	Catherine SCHERER
CPB	Delphine GODFRIN
CE1A	Claude PRIVE
CE1B	Dominique SCHROETER
CE2A	Yvon RIECKENBERG
CE2B	Anne-Sophie BINET
8eme1	Sandra GOMEZ
8eme2	Julie LERONDEAU / Marion RISSER
7eme1	Annick DUVAL
7eme2	Laurence SCHERRER
7eme3	Charlotte HORY
7eme4	Nadia RUGIERO

EDUCATEURS

Mme PIÉTON Florence
Mme JAMBUB-BESIN Émilie
Mme DUDEK Lucie
Mme MALMONTE Lucie
Mme RABITA Vincentine
M PIECZAK Alexandre
M MAYSTER Adrien

INTERVENANTS EXTERIEURS

LANGUES

ANGLAIS : - Marjorie MILLUZZO, Marwa de Pop English.
ALLEMAND : Professeurs de collège

PASTORALE

L'Abbé Loïc Bonisoli est le prêtre accompagnateur de l'école.

Le conseil pastoral animé par le chef d'établissement et Mme Pfister Stéphanie adjointe en pastorale scolaire est composé de l'Abbé Loïc, d'enseignants et de parents bénévoles. Il propose et anime des actions de pastorale (célébration, temps de prière, actions caritatives, ...) tout au long de l'année scolaire.

Il est proposé aux enfants des classes à partir du CE2 de se préparer à la première communion. Cette préparation se déroule en petites équipes et est assurée par des adultes de l'école. Une réunion d'information à ce sujet est organisée en début d'année scolaire.

L'Abbé Loïc Bonisoli ou le chef d'établissement se tiennent à votre disposition pour toute question relative à la dimension spirituelle et à la préparation aux sacrements.

Dans les classes, les enseignants ou des parents missionnés assurent les temps d'éveil à la foi, de catéchèse ou de culture chrétienne.

BIBLIOTHEQUE

Mme Anne-Marie LECLAIRE accueille des groupes d'enfants à la bibliothèque pendant le temps scolaire.

Des parents qui le souhaitent peuvent bénévolement assurer l'ouverture de la bibliothèque et accueillir des élèves sur les temps périscolaires. Les parents qui seraient intéressés par cette proposition sont invités à se faire connaître auprès du directeur.

SPORTS

Des cycles sportifs de 8 à 10 séances (judo, gym, ...) sont proposés dans les classes et encadrés par des intervenants extérieurs

LE REGLEMENT INTERIEUR

L'école est un lieu de vie où les personnels de l'établissement et les familles s'engagent.

Nul groupe ne peut vivre sans adopter des règles, des codes et des convenances. Le règlement intérieur lie les personnels de l'établissement, les familles et les élèves dans la poursuite d'un objectif commun : le développement global de l'enfant dans ses dimensions intellectuelles, corporelle, affective sociale, morale et spirituelle.

ce règlement engage, les parents ainsi que le personnel de l'école qui veillent à respecter les règles de vie en collectivité et à les faire respecter aux élèves (voir règlement élèves)

Il est cependant possible, qu'après un travail régulier avec la famille, il apparaisse que le règlement intérieur ne corresponde plus aux attentes de celle-ci ou qu'il y ait pas accord sur l'objectif à atteindre une rupture du contrat (cf. contrat de scolarisation).

LES HORAIRES ET L'ACCES A L'ECOLE ELEMENTAIRE



L'entrée du matin, de l'après-midi et la sortie de midi (pour les externes) se fait par le portail St Augustin, pour toutes les classes.

La sortie du soir se fait pour les CP, CE1, CE2 au portail St Augustin et pour les 8^e et 7^e au portail St Joseph, de la rue St Maximin.

L'école fonctionne sur le rythme de la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) selon les horaires suivants :

- **Matin : 8h30-11h30**
- **Après-midi : 13h30-16h30**

Les portes sont ouvertes le matin à 07h45 et l'après-midi à 13H20.

Par respect pour le travail de chacun, il est important que les élèves arrivent à l'heure. **Un strict respect des horaires est exigé, dont ceux du périscolaire qui ferme ses portes à 18h30, et vous en remercions.**

Tout enfant en retard doit obligatoirement se présenter au secrétariat, et sera remis en classe qu'après remise d'un billet de retard signé.

En cas de retard répétés, l'enseignant se rapprochera des parents.

Un service de garderie fonctionne les jours de classe.

- **Le matin : de 7h15 à 07h45, à la maternelle.**
- **Le soir : étude de 16h30 à 17h30 et périscolaire 17h30 à 18h30.**

L'affluence aux abords de l'école rend la circulation et le stationnement difficiles. Néanmoins, par sécurité et par respect des autres, il est demandé à chaque famille de s'engager à respecter les règles de circulation.

Merci de faire preuve de RESPECT et de CIVISME.

Les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école.



FREQUENTATION SCOLAIRE

La ponctualité et l'assiduité sont indispensables pour répondre à l'obligation scolaire et à une scolarité bénéfique. Des absences ou des retards répétés peuvent conditionner la réinscription d'un élève.

Les absences doivent être signalées en début de journée soit par téléphone en appelant le secrétariat au 03 87 75 35 02 soit par mail en écrivant à ecole@dlsmetz.net ou par la messagerie Ecole Directe.

Si un élève doit quitter l'école pour un motif justifié (orthophonie, rendez-vous médicales..) les parents doivent préalablement le signaler à la maitresse et au secrétariat par mail.

Pendant le temps scolaire, les enfants pour lesquels une demande de sortie pour des motifs médicaux a été formulée, doivent être repris au secrétariat après signature du registre de décharge.

Pour les élèves autorisés à sortir seul de l'établissement à 11h30, 16h30, 17h30 et 18h30, une carte de sortie leur sera attribuée et l'élève devra l'avoir toujours en sa possession, afin de la présenter à la personne chargée de la sortie au portail.

Un élève demi-pensionnaire, n'est pas autorisé à sortir entre 11h30 et 13h30 sans écrit de votre part.

Il vous est demandé de ne pas mettre votre enfant malade en classe : aucun personnel n'est autorisé à lui administrer un médicament.

TRAVAIL SCOLAIRE ET SUIVI DES ELEVES

La construction de l'apprentissage est exigeante et demande du temps et de la patience.

La réussite scolaire repose sur l'investissement :

- De l'élève
- De ses parents

Il est indispensable d'accompagner vos enfants dans la construction de leurs apprentissages.

Aussi nous vous demandons de :

- Veiller à ce que le travail soit fait, les leçons apprises, le matériel renouvelé.
- Signer et de retourner au plus vite les cahiers et documents soumis par l'enseignant ou de prendre connaissance sans tarder des informations communiquées par le portail école directe.
- Ne pas prendre pour vérité absolue la perception de l'enfant... Prenez la précaution de vérifier auprès de l'enseignant avant de réagir !

Un cadre exigeant, rigoureux et bienveillant et une relation de confiance permettent à l'enfant de se sentir rassuré.

LIEN ÉCOLE - FAMILLE

La constitution des classes est de la responsabilité de l'équipe pédagogique, aucun changement ne sera autorisé

La constitution des classes est de la responsabilité de l'équipe pédagogique, aucun changement ne sera autorisé

L'école a fait le choix d'une présentation numérique de ces documents pour l'élémentaire permettant ainsi aux parents de les consulter en ligne et de les signer numériquement.

Le calendrier de leur publication sur le site : <https://www.educartable.com/> est communiqué aux familles via école directe.

Cette publication correspond généralement avec les départs en congés de Noël, de Pâques et d'été.

Si, dans le cadre de l'école, votre enfant rencontre un problème avec un ou une autre élève, nous vous demandons alors, de ne jamais intervenir directement auprès de cet élève ou des ses parents.

Dans ce cas, il est impératif de passer par l'enseignant de votre enfant.

Réunions de rentrée

Les réunions de rentrée parents-professeurs permettent à l'ensemble des parents d'être informés sur le fonctionnement de l'école et des classes. Les dates des réunions sont les suivantes :

- Classes de CP : 20/09/2024
- Classes de CE1 : 16/09/2024
- Classes de CE2 : 13/09/2024
- Classes de 8eme : 06/09/2024
- Classes de 7eme : 17/09/2024



Le cahier de liaison

Le cahier de liaison est un lien entre la classe et la maison (notes d'information, mots de l'enseignant...) et inversement (demandes de rendez-vous, motifs d'une absence...) les élèves doivent l'avoir tous les jours en leur possession.

Il doit obligatoirement être complété en début d'année.

Veillez à le consulter tous les jours et à signer toutes les informations, cela nous permet de vérifier si vous en avez bien pris connaissance.

LA TENUE

Nous sommes dans une école et chacun est invité à veiller au respect d'une tenue vestimentaire correcte et appropriée. Le règlement intérieur en fixe les orientations et le cadre. (Cf. règlement intérieur de l'école)

Les tenues vacancières ou extravagantes sont interdites.

Le port de bijoux est fortement déconseillé, **l'école décline toutes responsabilités en cas de pertes ou de détériorations.**

Il est conseillé de vérifier régulièrement les cheveux des enfants

Je vous remercie de vérifier les cartables de vos enfants ; ne les laissez pas apporter tout et n'importe quoi à l'école.

GUIDE PRATIQUE

COMMUNICATION AVEC L'ETABLISSEMENT

Direction : Madame TUCCONI Karine est disponible à chacun et reçoit les familles sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous merci de contacter le secrétariat de l'école au 03.87.75.35.02 ou par mail : ecole@dlsmetz.net

Accueil/Secrétariat : Le secrétariat est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 07h45 à 12h00 et de 13h00 à 17h45.

Les mercredis de 07h45 à 11h45.

Si vous devez entrer dans l'école pour un rendez-vous ou autre, merci de sonner au visiophone. Pour pouvoir entrer dans l'école, il est obligatoire de décliner son identité.

Tout adulte autorisé à entrer dans l'école est tenu de se présenter au secrétariat. Il ne peut se rendre directement dans une classe.

2 Rue Saint Maximin, 57070 METZ



Comptabilité : Pour contacter le service comptabilité 03.87.200.200

La communication avec **les enseignants** s'effectue via EDUCARTABLE.

N'hésitez pas à consulter le site internet : <https://www.dlsmetz.net/ecole/>

CONTRAT SCOLAIRE

Tous les enfants doivent être arrivés pour 8h30 au plus tard.

La sonnerie retentit à 08h25. **Évitez les retards.**

Prenez des bonnes habitudes tout de suite !

Les enfants présentant des allergies ont la possibilité de déjeuner à la cantine. Il est nécessaire d'établir **un PAI**.

Sur les temps périscolaires et les repas, les enfants sont sous la responsabilité d'une équipe d'éducateurs.

CONTRAT SCOLAIRE

Le contrat de scolarisation est conclu pour une année scolaire.

Au terme d'une année scolaire, une famille peut librement faire le choix de ne pas réinscrire un enfant. De la même façon, le chef d'établissement peut ne pas souhaiter renouveler le contrat scolaire d'un enfant.

Le conseil de cycle peut émettre un avis sur le souhait de renouvellement d'un contrat scolaire.

Cet avis est réservé si l'élève ne s'investit pas dans les apprentissages, si l'élève a un comportement violent ou dangereux envers ses camarades, si la famille ne respecte pas les règles de vie de l'établissement, si la famille ne respecte pas le projet éducatif de l'établissement.

Toute incivilité constatée sera sanctionnée et peut conduire à un renvoi temporaire ou définitif.

LA RESTAURATION

L'école DE LA SALLE passe par la société Mille et un repas de l'est pour la prestation de cantine. Les repas sont préparés sur le site DE LA SALLE.

Les menus sont consultables depuis la page de notre site internet.

Toute incivilité constatée sera sanctionnée et peut conduire à un renvoi temporaire ou définitif.



ÉCOLE DIRECTE

Afin de faciliter la communication, l'institution De La Salle utilise un système d'information par Internet. Pour y accéder et utiliser ces services vous devez être en possession de vos identifiants et mot de passe. Ces codes sont distribués à la rentrée et restent identiques d'une année sur l'autre. Via cette application vous pourrez joindre le secrétariat, le chef d'établissement.

Vous êtes systématiquement informés par mail de l'envoi d'un message sur votre compte école directe. **Il est de votre responsabilité** de prendre connaissance des informations indispensables à l'exercice de votre rôle de parent.



SÉCURITÉ

Le niveau « alerte attentat » s'applique à l'ensemble des établissements scolaires de France. Des mesures ont été prises dans notre établissement. Elles concernent principalement la surveillance et les conditions d'accès à notre école.

Je vous demande de respecter scrupuleusement les consignes qui vous ont été données et d'être attentifs aux informations se trouvant sur les portes. Nous devons tous nous sentir concernés. De la vigilance de chacun dépend la sécurité de tous. Des exercices de sécurité seront pratiqués dans le courant de l'année ; vous en serez informés.

Si le comportement d'un enfant est considéré comme dangereux pour ses camarades, une exclusion temporaire de l'établissement peut être prononcée. Elle peut devenir définitive et prend effet de façon immédiate.

VIE SCOLAIRE

Monsieur CHRÉTIEN est chargé du secrétariat des élèves et de la vie scolaire à l'école. C'est auprès de lui que vous pouvez trouver des réponses aux questions que vous vous posez pour tout problème rencontré par votre enfant et ne relevant pas de la classe. L'enseignant étant votre interlocuteur premier.

ASSURANCE SCOLAIRE

Notre établissement assure tous ses élèves 24h/24h, 7j/7jn d'une rentrée scolaire à l'autre, pour les dommages corporels survenue sur le activités scolaires, extra-scolaires et des trajets. Cette assurance ne couvre pas les dommages causés par l'élève : c'est alors le contrat de responsabilité civile de ses parents qui est concerné. Les parents restent libres de souscrire une assurance scolaire complémentaire. Pour améliorer la couverture des risques. Dans ce cas, l'élève sera couvert par les deux assurances.

DECLARATION EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident, la déclaration est à faire dans les 48H.
Il faut alors se rapprocher du secrétariat de l'école qui procédera à une déclaration.
Pensez à communiquer un certificat médical décrivant précisément les dommages corporels.

VIE SPIRITUELLE

L'école De La Salle est une école catholique sous tutelle des Frères des Ecoles Chrétiennes. Elle est catholique non par son recrutement mais par son projet. Des personnes de toutes croyances et de différentes religions y sont accueillies. Pour autant l'annonce de l'Évangile qui est au cœur de notre projet s'adresse à tous. C'est pourquoi les élèves reçoivent tous soit une formation catéchétique soit une formation culturelle chrétienne

Il est proposé aux élèves à partir du CE2 de se préparer à la première communion.

Des temps de solidarité : Les élèves sont sensibilisés et invités a des actions de solidarité.

Des temps de célébrations pour toute l'école ou par cycles sont proposés tout le long de l'année.



LES LANGUES

Les élèves bénéficient d'un enseignement de l'anglais à raison d'une heure par semaine du CE1 à la 7eme et de 30minutes en maternelle (PS à GS) et en CP. Une initiation à l'allemand est également proposée à raison de 30 minutes par semaine de la classe de CE2 à la classe de 7eme.



LISTES DES FOURNITURES ET MANUELS SCOLAIRES

Les enseignants ont établi des listes communes aux classes d'un même niveau. Tout matériel abîmé ou perdu par l'élève devra être remplacé, merci de vérifier régulièrement cartable et trousse afin de faciliter le travail de votre enfant et celui de l'enseignant. Les listes sont disponibles sur le site internet de l'établissement.

✓ Fournitures scolaires

Afin de bénéficier de fournitures de qualité à des coûts maîtrisés, il vous est possible de commander vos fournitures sur le site « cmaliste ».

✓ Manuels scolaires

Pour bénéficier de manuels scolaires récents et en bon état, l'établissement fait le choix de confier ce service à une association, ARBS (<https://www.arbs.com>)
Pour entrer dans ce dispositif les familles à partir du CP doivent obligatoirement s'inscrire sur le site de l'ARBS. Aucun paiement n'est à effectuer. Les livres sont prêtés aux familles pour l'année scolaire et doivent être restitués en bon état. Les livres abimés seront refacturés.

Les enfants ne pourront prendre possession des manuels à la rentrée qu'après inscription sur le site de l'ARBS.

Cette inscription permet de bénéficier de services complémentaires visant à alléger le poids du cartable. Ces services sont à la charge des familles.



RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

✓ Rentrée des classes élémentaires (CP au CM2) : Lundi 2 septembre 2024 - Appel dans la cour

8h30 : classes de 8^{ème} et de 7^{ème}

9h00 : classes de CP, CE1 et CE2

✓ Rentrée des classes maternelles : pour assurer un accueil personnalisé de chaque enfant la rentrée se fera sur deux jours en groupes réduits.

2 septembre (classe toute la journée) : 9h00

- Enfants de petite section (enfants nés en 2021) (nom de famille qui commence par A jusqu'à K)
- Enfants de moyenne section (enfants nés en 2020) (nom de famille qui commence par A jusqu'à G)
- Enfants de grande section (enfants nés en 2019) (nom de famille qui commence par A jusqu'à K)

3 septembre (classe toute la journée) : 9h00

- Enfants de petite section (enfants nés en 2021) (nom de famille qui commence par L jusqu'à Z)
- Enfants de moyenne section (enfants nés en 2020) (nom de famille qui commence par H jusqu'à Z)
- Enfants de grande section (enfants nés en 2019) (nom de famille qui commence par L jusqu'à Z)





A.P.E.L

L'APEL DE LA SALLE est l'association des parents de l'école, elle est composée de parents bénévoles.

Les missions principales de l'APEL :

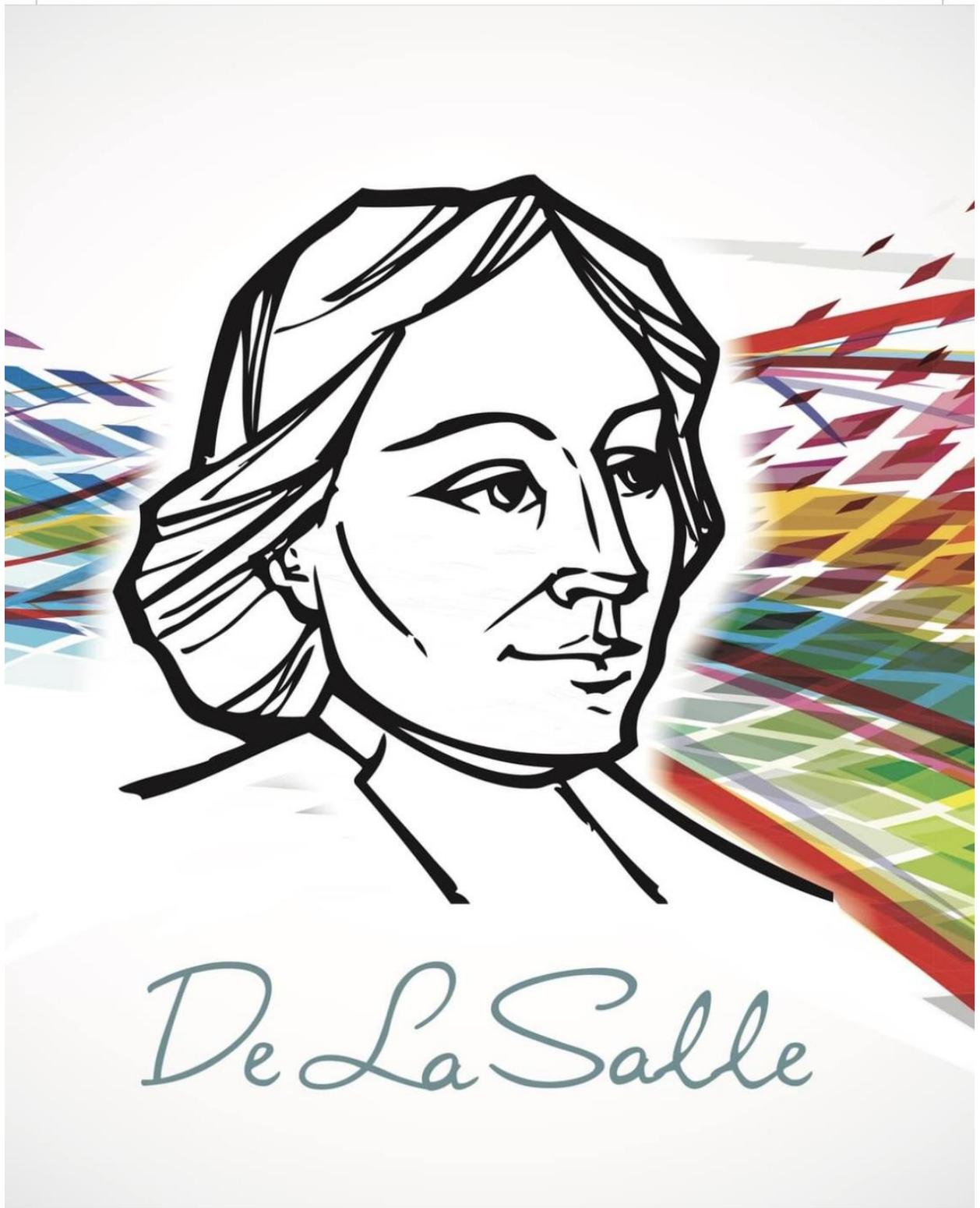
- **Représenter** les parents d'élèves au sein de l'établissement.
- **Inform**er les parents sur la vie de l'école,
- **Accueillir** les nouvelles familles, en lien avec le chef d'établissement, pour que l'arrivée dans l'école se passe sereinement.
- **Participer à la vie de l'école** : Organisation de manifestations (kermesse, St Nicolas...) et d'animations régulières et solidarités.

Contribuer financièrement au projet de l'établissement.

REJOIGNEZ-NOUS !

apel.ecoledls@gmail.com





De La Salle